



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 19 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 13 septembre 2024
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 25 septembre 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBÈRE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIÈRE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Alexis ARRAS, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Alexis ARRAS a donné pouvoir à M. Julien RELAUX
 Mme Gisèle CAMIADE a donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOURDIEU,
 Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
 M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAULT,
 M. Pierre STETIN a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
 M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIÈRE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : MOTION SUR L'HÔPITAL DE DAX CÔTE D'ARGENT ET LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA SANTÉ

Les récentes annonces concernant un plan d'économies pour l'hôpital de Dax sont particulièrement préoccupantes pour tous nos concitoyens.

Il a été annoncé un projet de suppression de 40 emplois équivalents temps plein au total, à savoir personnels médicaux, paramédicaux et administratifs, dans un contexte d'accroissement d'activité sur un territoire qui connaît, de surcroît, un dynamisme démographique important.

Cette évolution va se concrétiser par la fermeture de 10 lits en court séjour gériatrique , 14 en soins médicaux et de réadaptation, 4 en orthopédie et traumatologie, 7 en cardiologie et pneumologie.

Comment ne pas voir dans ce plan d'économies un risque pour la qualité de service envers les patients ou futurs patients de l'hôpital de Dax ?

S'agissant d'un plan pluriannuel, de nouvelles économies sont-elles envisagées dans le futur ?

La situation de l'hôpital de Dax est un exemple de la dégradation de la situation de l'hôpital public en France depuis plusieurs années. Ainsi, en 2014, 25 postes avaient déjà été supprimés au sein de l'établissement. L'hôpital public doit plus que jamais être doté des moyens financiers et organisationnels suffisants pour assurer son rôle de service public de la santé.

En l'état, la réorganisation de l'hôpital de Dax aura un impact négatif sur l'ensemble du dispositif d'accès aux soins.

Ce constat conduit à demander à l'État de préserver les fondements mêmes du service public (l'égalité d'accès aux soins et une prise en charge de qualité pour tous), ainsi que les moyens mis à disposition des professionnels de la santé qui interviennent au sein de ces établissements.

Par cette motion,

SUR PROPOSITION DE Monsieur le Maire, Julien DUBOIS, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

DEMANDE par voie de conséquence :

- un plan de préservation des moyens pour le centre Hospitalier Dax - Côte d'argent,
- qu'une trajectoire d'avenir pérenne, pour l'établissement, soit construite dans le dialogue social avec l'ensemble des acteurs de l'hôpital, trajectoire intégrant la sanctuarisation de l'autonomie de l'hôpital dacquois,
- qu'une réflexion prospective sur le service public de la santé à l'échelle du département soit menée, réflexion devant éconduire toute exploitation politique, qui déstabiliserait inévitablement l'établissement.

**Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »